DE_011_2024

République Française

LOZERE

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du vendredi 09 février 2024

Date convocation : 05 février 2024	*neuf février deux mille vingt-quatre, à 19h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Rémy MONET représenté par Patrick ROY
Pour : 6	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Contre : 3	**Absent(e)s:**
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

Objet: Dotation des équipements Territoriaux Ruraux (DETR) 2024. Haut Lieu de l'Agropastoralisme. Maison de l'Orient.

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la genèse du projet du Haut Lieu de l'Agropastoralisme remontant à 2011 à la suite de l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'UNESCO.

En raison de la complexité du projet au regard du nombre d'ERP (Etablissement Recevant du Public) et des questions de sécurité qui s'y rapportent (chutes de blocs, …), la dernière réunion de travail qui s'est tenue à la Préfecture le 10 janvier dernier a débouché sur des modifications d'aménagement telles qu'exposées ci-dessous :

- Rez de Chaussée : services municipaux
- 1er étage : locaux techniques et salle du Conseil municipal
- 2e et 3e étage : espaces (scénographie) Haut Lieu de l'Agropastoralisme UNESCO/ PNC/BIT (bureau d'information touristique communautaire).
  Suppression des extensions arrières et d'un 4e étage.
  Création d'un restaurant au niveau de la maison Pansier, jardins de plantes médicinales et draille accessible depuis la Place de l'Orient.
  Mise en place de 3 sentiers d'interprétation (fosses à loups, grand paysage, les 3 moulins rucher troncs).
  L'Ecole des bergers ou la Maison des métiers de l'agropastoralisme sera mise en œuvre sur la base des préconisations contenues dans les conclusions du dispositif ADEFPAT à la salle polyvalente rénovée et, occasionnellement, dans la salle municipale.

Par ailleurs, la Préfecture informe la commune que le dossier DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux) déposé en janvier 2022 est caduc en raison « d'un non commencement d'exécution ».
En effet, les délais d'instructions ont été rallongés.
Il convient de représenter le projet d'aménagement patrimonial, touristique et culturel de la Maison de

Préfecture
Date de reception de l'AR: 13/02/2024
048-214800195-DE_011_2024-DE

l'Orient et de ses abords (Haut Lieu de l'Agropastoralisme) au titre de la programmation DETR 2024 arrêté pour un montant total de 2 500 000 euros H.T. (deux millions cinq cent mille euros) selon le plan de financement ci-après :

Dépenses	Recettes	Pourcentage
2 500 000 € H.T.	*2 500 000 € H.T.*	100 %
	Région Occitanie et/ou Plans Massifs 700 000 €	28 %
	Etat / DETR : 650 000 €	26 %
	Conseil Départemental : 650 000€	26 %
	Fonds propres commune : 500 000 €	20 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de représenter le projet de Haut Lieu de l'Agropastoralisme. Aménagement patrimonial, touristique et culturel de la Maison de l'Orient et de ses abords au titre de la programmation DETR 2024 pour un montant total H.T. de 2 500 000 euros.
- Demande de rechercher tous les cofinancements possibles au meilleur taux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 13/02/2024
et publié ou notifié

Préfecture
Date de reception de l'AR: 13/02/2024
048-214800195-DE_011_2024-DE